

NOTE ET BILAN D'EXPÉRIENCE

*Le réseau canadien d'information archivistique**

Michel Houde

*L*e développement des communications électroniques et, plus particulièrement, les nouvelles possibilités d'échange d'informations via le réseau Internet nous amènent à repenser les services offerts à nos diverses clientèles, de même que les moyens utilisés pour communiquer l'information dont nous sommes dépositaires. Si nous voulons faire notre place sur l'inforoute en tant que gestionnaires d'information nous devons être davantage à l'écoute de ceux et celles qui désirent avoir, à distance, un aperçu de nos fonds et collections d'archives et repenser nos méthodes de diffusion en mode interactif. Le projet de Réseau canadien d'information archivistique (RCIA) vise précisément à affirmer la présence de la communauté archivistique sur l'autoroute de l'information afin d'accroître la visibilité du milieu des archives auprès du public et de rendre ainsi plus accessibles les richesses documentaires que recèlent les archives.

L'objet de cet article est donc de vous présenter les grandes lignes du projet de création d'un réseau canadien d'information archivistique projet qui, nous l'espérons tous, favorisera la diffusion et l'utilisation du patrimoine documentaire de notre pays. Après avoir considéré le rôle particulier du Conseil canadien des archives au sein du système archivistique canadien et les actions qui l'ont amené à élaborer ce projet, nous verrons les particularités de ce réseau national qui sera en fait constitué de réseaux provinciaux et territoriaux, lesquels comporteront sans doute des différences, tant au point de vue des objectifs que sur le plan structurel. Au passage, nous ferons le point sur les progrès réalisés dans certaines provinces, ce qui nous permettra d'entrevoir les défis que pose la constitution d'un réseau canadien en termes de coordination et de développement, de normalisation et de financement.

* Texte modifié d'une communication présentée dans le cadre du congrès de l'AAQ *La gestion des archives à l'ère de l'électronique et des réseaux*, à Magog en mai 1998

UN PROJET LIÉ À LA RAISON D'ÊTRE DU CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES

C'est une initiative fédérale-provinciale ayant pour objet l'établissement d'un système archivistique national qui a donné lieu, en 1985, à la création du Conseil canadien des archives (CCA). On a alors confié au Conseil le mandat de favoriser le développement du système et d'appuyer la coordination des activités au sein de la communauté archivistique. Outre les membres du Comité de direction et l'archiviste national du Canada qui est membre d'office du Conseil, l'assemblée générale du CCA est constituée des délégués de chacun des conseils provinciaux et territoriaux d'archives et des représentants de deux associations nationales (Association des archivistes du Québec et Association of Canadian Archivists). Un certain nombre d'observateurs représentant des organismes intéressés aux archives participent également aux assemblées générales du Conseil.

À l'échelle canadienne, que l'on parle aujourd'hui de système, de communauté ou encore de réseau archivistique, cet ensemble se compose de plusieurs éléments: le CCA et les conseils provinciaux et territoriaux d'archives, les associations professionnelles, la Fondation canadienne des archives, plus de 800 établissements d'archives de nature et de taille parfois très diverses ainsi que plusieurs regroupements institutionnels, des établissements d'enseignement et de recherche en archivistique et enfin, de 2 000 à 3 000 professionnels et bénévoles oeuvrant dans le domaine.

Conscient de la nécessité de déterminer avec soin les besoins somme toute fort différents de ces nombreux intervenants, l'une des premières initiatives du Conseil canadien des archives a été de réaliser, en 1986-1987, une vaste enquête sur les besoins et les priorités de la communauté archivistique. S'appuyant sur les données recueillies dans toutes les provinces et dans les territoires, l'étude sur les besoins et les priorités des services d'archives a fourni au CCA un cadre de référence pour la planification de ses activités. Les conclusions de cette étude ont également servi de points de repère pour établir les paramètres des programmes d'aide financière destinés à la communauté archivistique et cela, à partir de deux grands axes: la préservation du patrimoine archivistique et la promotion de l'utilisation de ce patrimoine.

Au niveau institutionnel, aussi bien qu'à l'échelle régionale, le CCA a adopté une démarche progressive visant la constitution de réseaux de *bas en haut*, respectant les compétences et les responsabilités de chacun de ses partenaires. À cette démarche, s'ajoute une volonté bien arrêtée d'appuyer des initiatives nationales qui permettront à l'ensemble de la communauté archivistique de relever le défi de préserver notre patrimoine documentaire et de le mettre à la disposition des diverses clientèles.

Depuis sa création, le CCA a toujours cherché à maintenir un équilibre entre les priorités nationales et régionales, en mettant sur pied et en administrant un large éventail de programmes d'aide à frais partagés destinés à la communauté archivistique. Le Conseil a notamment financé les travaux du Bureau canadien des archivistes pour l'élaboration de normes de description; il a contribué à la réalisation d'un grand nombre de projets de préservation et d'activités de recherche et de formation, dans le cadre du Plan de conservation des documents d'archives canadiens; il a également fourni un soutien financier à divers projets de formation réalisés à l'échelle nationale ou propo-

sés par les réseaux provinciaux et territoriaux, en plus d'appuyer une multitude de projets spéciaux.

Grâce à la contribution du gouvernement fédéral, par l'entremise des Archives nationales du Canada, mais aussi avec la collaboration des autres paliers de gouvernement et des centres d'archives eux-mêmes, les centaines de projets financés par le CCA ont permis de constituer une base solide pour le développement du système archivistique canadien. Les programmes et activités du CCA ont permis d'ouvrir l'accès à un grand nombre de fonds d'archives qui ont un caractère unique et qui témoignent de la richesse du patrimoine documentaire canadien.

Au cours de ses premières années d'activité, le Conseil a d'abord accordé la priorité à la gestion des fonds et des collections d'archives, à l'élaboration de normes de description et à la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion de la préservation mais il entend maintenant consacrer davantage d'énergie et de ressources au développement de réseaux d'information sur les archives, à la sensibilisation du public et à la promotion des intérêts de la communauté archivistique.

C'est en procédant à une réévaluation de ses programmes et de ses priorités, en 1994, que le CCA s'est en fait résolument tourné vers le développement de réseaux informatisés pour la diffusion d'informations sur les archives. Après avoir réalisé une enquête sur le niveau d'informatisation des établissements d'archives, le Conseil a fait un pas de plus avec l'organisation, en 1996, d'une première table ronde ayant pour thème *Les archives et l'autoroute de l'information* de même qu'en créant un groupe de travail chargé de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la constitution d'un réseau national d'information sur les archives. Enfin, les membres du CCA ont adopté en novembre 1997, lors de leur assemblée générale, la stratégie nationale et le plan d'action proposés pour réaliser ce projet.

La démarche suggérée pour la création du réseau national d'information archivistique est de répondre à la fois aux besoins de la communauté archivistique et à ceux des utilisateurs actuels et potentiels des services d'archives. Le plan d'action qui fait partie intégrante de la stratégie nationale devrait répondre à la plupart des problèmes soulevés par la communauté archivistique quant à l'utilisation de l'information par les centres d'archives dans une société de l'information et une économie du savoir en constante évolution. Voici les cinq éléments stratégiques de ce plan d'action:

- Donner accès au contenu archivistique sur l'information grâce au développement de ressources qui offrent sur le réseau internet de l'information sur chaque centre d'archives, des descriptions de documents d'archives, des copies électroniques de documents, ainsi que des moyens électroniques de communication permettant d'offrir un service interactif entre les archivistes et les usagers.
- Élaborer des normes pour le réseau afin de s'assurer que les principes archivistiques fondamentaux soient respectés, que l'information puisse être transmise facilement, que la migration de l'information soit chose simple et que l'information archivistique offerte par le réseau demeure protégée des modifications ou accès non autorisés.

- Former les bâtisseurs et les utilisateurs de l'information en offrant diverses possibilités de perfectionnement et en encourageant la formation continue au sein de la communauté archivistique en ce qui concerne les technologies de l'information.
- Financer le réseau national d'information archivistique grâce à la sensibilisation accrue du public et à l'aide de stratégies permettant d'accroître la visibilité des centres d'archives, de trouver de nouvelles sources de financement, d'établir des partenariats avec le secteur privé et de réaffecter les ressources existantes.
- Communiquer, consulter, coordonner et collaborer avec les différents organismes et individus intéressés au sein de la communauté archivistique, afin de s'assurer que le réseau réponde aux besoins des utilisateurs et que chaque membre de la communauté archivistique se rende compte qu'il a un rôle à jouer dans le développement du Réseau canadien d'information archivistique (RCIA).

L'ACCÈS À L'INFORMATION CONTENUE DANS LES DOCUMENTS D'ARCHIVES AU CANADA

Dans son rapport intitulé *La Société canadienne à l'ère de l'information: Pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle*, le gouvernement du Canada énonce son intention d'aider les créateurs et les entrepreneurs canadiens à concevoir et à commercialiser des produits et services d'information canadiens qui sont compétitifs au pays et à l'étranger. La communauté archivistique a un rôle important à jouer dans le développement de ces produits et services, en tant que responsable de la préservation et de la diffusion d'information touchant tous les aspects de la société canadienne. Cette information existe déjà; il ne reste qu'à la rendre accessible aux citoyens sur l'autoroute de l'information.

La plupart des archivistes peuvent aisément entrevoir les avantages qu'il y aura à diffuser plus systématiquement le contenu des fonds et collections dont ils ont la garde sur l'autoroute de l'information: la possibilité de mieux faire connaître leur centre d'archives ainsi que les fonds et collections qu'ils détiennent et donc de les rendre plus accessibles aux utilisateurs, partout au Canada aussi bien qu'ailleurs dans le monde. Une présence plus marquée de la communauté archivistique sur l'information fournira d'autre part aux utilisateurs des régions éloignées un accès plus facile aux fonds et aux collections, en leur permettant d'entreprendre à distance des recherches préliminaires et de mieux planifier leurs visites dans des établissements d'archives. Globalement, le repérage des fonds et collections conservés dans différents établissements d'archives du pays en sera amélioré et cela profitera aux chercheurs comme aux archivistes.

La diffusion de renseignements sur les divers établissements d'archives et les services qu'ils offrent au public est déjà amorcée avec la publication sur le site Web du CCA du *Répertoire des centres d'archives* et l'élaboration de sites Web pour chaque association et conseil d'archives. Les renseignements fournis par le *Répertoire* incluent notamment les coordonnées permettant de rejoindre les divers centres d'archives, la

personne-ressource de chaque établissement d'archives, une brève description des principaux fonds et collections et secteurs d'acquisition ainsi que de l'information sur les services offerts, y compris les politiques en matière de reproduction et d'accès. Quant aux pages d'accueil des associations et des conseils d'archives, elles fournissent au public des renseignements sur le rôle et la fonction de ces organismes au sein de la communauté archivistique, y compris sur les programmes de formation et de perfectionnement et d'aide-conseil offerts dans les diverses régions du pays.

Depuis deux ou trois ans, de nombreux établissements d'archives ont également affirmé leur présence sur Internet. Un grand nombre de ceux-ci diffusent maintenant sur leur site de l'information sur leurs fonds et collections et sur les services offerts alors que d'autres proposent même aux usagers, via Internet, une aide complète à la recherche, y compris un accès à des bases de données se rapportant à certains fonds d'archives ou encore à des collections déjà numérisées, principalement des photographies.

Dans un avenir prochain on souhaite être en mesure de rendre disponible sur le Web de l'information sur chaque fonds et collections d'archives conservé au Canada. Pour ce faire, nous devons toutefois disposer de répertoires collectifs des fonds et collections d'archives pour chaque province et territoire. Ces répertoires collectifs, qui seront éventuellement accompagnés d'un index national de tous les fonds et collections du pays, comprendront notamment des renseignements sur le créateur du fonds, la portée et les dates inclusives des documents, de même qu'une brève description du contenu de chaque fonds et collection. Le CCA s'est déjà engagé à soutenir et à encourager l'élaboration de ces répertoires collectifs grâce au financement d'études de faisabilité dans plusieurs provinces et territoires. Il faut préciser ici qu'en Colombie-Britannique et en Alberta, des bases de données constituées à l'échelle provinciale et présentant des descriptions de fonds et collections sont déjà accessibles via Internet. D'autres associations et conseils d'archives ont d'autre part terminé leur étude de faisabilité et se préparent à entreprendre leur projet de répertoire. Lorsque chaque province et territoire aura élaboré son répertoire collectif, une passerelle centrale sera établie pour offrir aux utilisateurs un accès facile à tous les répertoires grâce à un point d'accès unique sur l'autoroute de l'information.

Afin d'accroître la présence des archives sur l'autoroute de l'information, le CCA encouragera également les centres d'archives à concevoir leur propre page Web et à fournir sur leur site des renseignements plus complets sur les services offerts à leurs usagers et les fonds et collections dont ils ont la garde.

Progressivement, on incitera les établissements d'archives à numériser certains de leurs documents les plus intéressants afin de les rendre disponibles sur le Web et à procéder au montage d'expositions virtuelles sur l'autoroute de l'information. Le recours plus fréquent à de telles pratiques permettra non seulement aux utilisateurs de l'autoroute de l'information d'apprécier davantage les documents d'archives, sur le plan esthétique, mais démontrera également le potentiel de valeur ajoutée que les documents peuvent acquérir lorsqu'ils sont présentés dans une perspective et un contexte appropriés.

Certains centres d'archives ont déjà entrepris de numériser quelques-uns de leurs fonds et collections, en bénéficiant parfois d'une aide financière d'Industrie Canada, dans le cadre du programme des collections numérisées du Réseau scolaire canadien. Il s'agit là d'un premier pas important pour la diffusion électronique de documents d'archives mais encore faut-il s'assurer que les liens entre les documents numérisés et les instruments de recherche qui décrivent le contexte de leur création soient maintenus.

L'utilisation de l'autoroute de l'information pour présenter des expositions d'archives en mode virtuel et faire connaître des événements spéciaux permettra aux centres d'archives de mieux faire connaître les richesses dont ils sont dépositaires. On attirera ainsi l'attention du public sur le patrimoine documentaire canadien et on permettra à un plus grand nombre de citoyens d'avoir accès à des expositions qui leurs sont habituellement inaccessibles en raison de l'étendue géographique du pays.

L'ÉLABORATION DES NORMES DU RÉSEAU

Pour être fonctionnel, le réseau canadien d'information archivistique devra s'appuyer sur des normes permettant à tout le moins aux membres du réseau de s'entendre sur les principales orientations du RCIA et sur une gamme de services que l'on offrira à la clientèle. La communauté archivistique est cependant à l'image de la société canadienne: complexe et diversifiée. Le RCIA devra composer avec cette réalité et tenir compte de la disparité économique et des besoins fort différents que l'on peut déterminer, simplement en regardant de près la situation dans chaque province et territoire. Ainsi, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont déjà établi et continuent de développer des bases de données relativement centralisées sur leurs fonds et collections d'archives alors que la plupart des autres provinces viennent à peine de débiter leurs travaux. Chacun des réseaux provinciaux et territoriaux doit également travailler avec ses institutions membres pour mettre au point sa propre stratégie d'accès à l'autoroute de l'information.

Le Conseil canadien des archives entend bien appuyer le développement des réseaux provinciaux et territoriaux grâce à la diffusion d'information sur les normes et sur les meilleures pratiques existantes. En plus de soutenir l'application des *Règles pour la description des documents d'archives (RDDA)* au sein de la communauté archivistique, le CCA se doit d'encourager l'élaboration et l'application d'autres normes se rapportant par exemple à la structure des données, comme le format MARC, à l'encodage des documents d'archives (Encoded Archival Description — EAD) ou encore au contrôle d'autorité ainsi qu'à la constitution de thésaurus. Le CCA estime que l'élaboration et l'application de ces normes est d'une importance vitale pour le développement du RCIA afin que, d'où qu'elle provienne au pays, l'information puisse circuler dans tout le réseau sous une forme acceptée et comprise, tant par les archivistes que par les autres utilisateurs du réseau.

Depuis plus d'une décennie, le CCA a collaboré activement avec le Bureau canadien des archivistes et un grand nombre de professionnels à l'élaboration de normes de description pour les documents d'archives. Les *RDDA* sont de plus en plus utilisées pour la description des fonds et collections et elles permettent de rendre accessible, sur

le plan national comme à l'échelle internationale, l'information contenue dans les archives. Le Conseil canadien des archives et plusieurs réseaux provinciaux et territoriaux font déjà de l'utilisation des *RDDA* une exigence pour l'octroi de subventions pour le classement et la description des documents d'archives, dans le cadre du programme de traitement des fonds et des collections d'archives. Le développement du RCIA se fera à partir de la mise en commun d'informations recueillies d'abord dans les milieux institutionnels et rassemblées ensuite à l'échelle provinciale/territoriale. La diffusion de ces informations à l'échelle nationale n'en sera que plus aisée si elle peut s'appuyer sur une utilisation systématique des *RDDA*.

Certains de nos collègues ont également travaillé par l'intermédiaire du Comité canadien de description archivistique (CCDA), à apporter des changements aux normes de catalogage nationales et internationales, principalement le MARC, afin d'assurer l'acceptation des descriptions selon les *RDDA* dans tout système automatisé de bibliothèques. Avec le développement du RCIA, le CCA invitera ses divers partenaires à faire de l'utilisation des *RDDA* une condition de participation. Cela se justifie aisément si l'on considère les ressources consenties et les efforts déployés pour l'élaboration des *RDDA* et les avantages que procure leur utilisation systématique dans un contexte d'informatisation des archives. Le CCA confiera également au CCDA l'établissement d'un modèle réunissant les éléments clefs de description afin d'assurer une certaine uniformité de l'information véhiculée par le RCIA.

Bien que les normes relatives au contenu des fonds et collections aient été élaborées au cours des dix dernières années, la conception de normes sur la structure des données pour les documents d'archives ne fait que commencer. L'élaboration du EAD, par des archivistes américains, est une première étape importante et elle devrait être suivie de près. Cette responsabilité sera confiée au Comité canadien de description archivistique (CCDA) qui relève du CCA et qui devra également recommander au Conseil d'autres normes sur la structure des données qui pourraient être utiles au développement du RCIA.

L'expertise technique nécessaire à la constitution de réseaux informatisés étant limitée au sein de la communauté archivistique, peu d'archivistes disposant de formation dans ce domaine, nous devons utiliser au mieux les services techniques des institutions les mieux nanties, à condition bien sûr que ces établissements puissent répondre à une telle demande. Il est probable que la communauté archivistique devra également établir des partenariats avec des spécialistes en informatique qui oeuvrent dans d'autres milieux, ceci afin de mettre sur pied les systèmes requis pour le fonctionnement du réseau d'information archivistique.

La communauté archivistique devra également résoudre, à plusieurs égards, les problèmes associés à la sécurité de l'autoroute de l'information. La protection des renseignements personnels sur les citoyens est d'une importance capitale pour les établissements d'archives qui détiennent dans leurs fonds et collections ce type d'information. Peu importe que cette information soit numérisée ou non, elle doit absolument être protégée. Des moyens doivent être mis en oeuvre afin qu'un individu puisse, en toute sécurité, avoir accès aux renseignements qui le concerne via l'autoroute de l'information. La diffusion sur l'autoroute de l'information de documents d'archives, dont certains pourraient être visés par la *Loi sur le droit d'auteur*, devra également

faire l'objet d'une attention toute particulière. La question du droit d'auteur a des répercussions, non seulement sur le type de document pouvant être diffusé sur l'autoroute de l'information, mais aussi sur des détails techniques tels que la résolution de l'image ou des problèmes potentiels liés à la perte d'information ou à la manipulation des données lors du transfert de l'information. Le CCA souhaite vivement travailler au nom de la communauté archivistique avec les divers paliers de gouvernement, le secteur privé et tous ceux qui contribuent à l'enrichissement de notre patrimoine documentaire afin que ce patrimoine soit accessible à tous les citoyens sur l'autoroute de l'information, tout en demeurant protégé d'une utilisation illégale et inadéquate.

LA FORMATION DES BÂTISSEURS ET DES UTILISATEURS DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

La responsabilité ultime de l'utilisation efficace des technologies de l'information et de l'accès aux ressources documentaires par voie électronique repose sur ceux qui construisent et utilisent l'autoroute de l'information. Comme les autres fournisseurs d'information qui empruntent cette voie, les archivistes ont besoin d'une formation continue sur les technologies de l'information pour être en mesure de les utiliser efficacement. Bien qu'un certain nombre de programmes d'études en archivistique offerts par des universités et des collèges comportent des cours sur les technologies de l'information, ce type de formation n'est pas encore suffisamment accessible à la plupart des archivistes au sein de la profession. Il est par conséquent essentiel que la stratégie de développement du réseau canadien d'information archivistique tienne compte des besoins de formation et de perfectionnement des archivistes en ce qui a trait aux technologies de l'information.

La formation et le perfectionnement se rapportant à l'autoroute de l'information doivent être considérés à partir de différents points de vue. Il s'agit d'une expérience d'apprentissage continu qui est liée au renouvellement des compétences, à la capacité des archivistes de comprendre les changements qui affectent la société et de les affronter le plus sereinement possible. Les archivistes doivent non seulement apprendre à bâtir leur portion de l'autoroute de l'information mais ils doivent également apprendre à tirer avantage des nombreuses ressources que cette infrastructure leur offre, afin de parfaire leur propre formation et leur apprentissage.

La responsabilité d'apprendre comment bâtir et utiliser l'autoroute de l'information est une responsabilité partagée. Elle doit inciter les archivistes à se considérer comme des apprentis et les institutions d'archives à offrir à leur personnel des possibilités d'apprentissage, des installations, de l'équipement et un soutien financier adéquat pour la formation et le perfectionnement. Elle devrait également inciter le CCA, les associations professionnelles et les réseaux provinciaux et territoriaux à favoriser la mise sur pied de programmes et d'activités de formation et perfectionnement. Enfin, elle fait appel aux ressources des établissements d'enseignement postsecondaire qui sont des lieux de connaissance et d'apprentissage sur l'autoroute de l'information, dont les archivistes aussi doivent profiter.

Afin de répondre efficacement aux besoins de formation liés aux nouvelles technologies, des priorités doivent être établies et de nouvelles orientations doivent

être prises en ce qui a trait aux politiques et aux programmes de formation. En étroite collaboration avec les associations professionnelles, le CCA a un rôle important à jouer pour faciliter et encourager la formation et le perfectionnement des archivistes qui oeuvrent à la construction de l'autoroute de l'information.

LE FINANCEMENT DU RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION ARCHIVISTIQUE

Des ressources adéquates et, en particulier, des ressources financières sont essentielles au développement du RCIA. Reconnaissant que l'accès à l'autoroute de l'information est une priorité pour la communauté archivistique, le CCA examinera d'abord ses propres sources de financement afin de déterminer s'il peut réaffecter une partie de ses fonds actuels à des projets liés à l'autoroute de l'information. Le CCA explorera également des façons plus créatrices d'utiliser les fonds dont il dispose pour stimuler les activités associées à l'autoroute de l'information, au sein de la communauté archivistique. Une stratégie de financement axée sur la sollicitation active de nouveaux crédits devra par ailleurs être élaborée à court terme. Dans l'éventualité où les démarches visant à obtenir de nouveaux fonds s'avèreraient infructueuses il ne faudrait pas conclure pour autant qu'on ne procéderait pas à l'établissement du RCIA. Il faudrait toutefois plus de temps pour construire le réseau et, donc, plus de temps avant que les Canadiens tirent avantage des services que le réseau leur offrira. De nouveaux fonds permettraient en effet de coordonner et de structurer davantage les différents systèmes utilisés pour la constitution de répertoires collectifs de fonds et collections d'archives, en plus d'accélérer le processus d'élaboration de normes adaptées à l'ensemble du réseau ainsi que la tenue d'activités relatives à la formation et au renforcement des compétences des archivistes. Un financement additionnel permettrait enfin à la communauté archivistique de mettre en oeuvre plus tôt des initiatives comme la numérisation de documents d'archives qui, autrement, seraient réalisées à plus long terme.

Un certain nombre d'établissements d'archives ont déjà tiré avantage du financement offert dans le cadre du programme de collections numérisées du Rescol d'Industrie Canada et du programme Jeunesse Canada au travail du ministère du Patrimoine canadien. Dans certaines provinces, les centres d'archives ont pu également bénéficier d'autres sources de financement pour amorcer des projets reliés à l'autoroute de l'information. Le recours à de tels programmes procure aux établissements d'archives une aide fort appréciée mais cela ne représente qu'une première étape. Le financement reçu a permis à de nombreux centres d'archives d'établir une présence minimale sur l'autoroute de l'information, de colliger l'information concernant les fonds et collections d'archives et de documenter davantage le contexte entourant la création des documents qu'ils détiennent. Certains établissements ont également eu la possibilité de numériser des documents d'archives choisis et auxquels les étudiants ont eu accès grâce au Réseau scolaire canadien. Ces programmes de financement ont par ailleurs créé de nouvelles perspectives d'emploi, particulièrement chez les jeunes qui ont acquis ainsi de nouvelles compétences et une meilleure appréciation de l'histoire de notre pays et de la richesse du patrimoine documentaire. Le CCA encourage les centres d'archives à profiter pleinement de ces possibilités et à rappeler fréquemment

aux organismes et agences de financement combien ces programmes sont importants pour la communauté et les personnes qui y travaillent.

À l'échelle nationale, le CCA a d'autre part l'obligation de solliciter, au nom de la communauté archivistique, de nouvelles sources de financement et de réclamer davantage de fonds au ministère du Patrimoine canadien ou encore à Industrie Canada. Le CCA doit déterminer les diverses options de financement qui s'offrent à lui et explorer les avantages et les inconvénients de chacune de ces possibilités, y compris dans le cas de commandites ou de partenariats avec le secteur privé.

Il est également nécessaire de sensibiliser le public à l'importance des archives et de mettre au point des stratégies de promotion des intérêts de la communauté archivistique, incluant le développement de l'information. De même, l'élaboration de divers documents de promotion est essentielle pour présenter des arguments et des justifications qui convaincront les organismes de financement de considérer notre projet. Nous devons convaincre les ministères et les agences qui disposent de programmes de financement d'accroître leur soutien à des initiatives de la communauté archivistique ayant un lien avec l'information. La recherche et la diffusion de renseignements sur les sources de financement disponibles auprès de tous les niveaux de gouvernement et du secteur privé constituent la première étape d'un exploitation systématique et coordonnée de ces sources, tant par le CCA que par les réseaux provinciaux et territoriaux d'archives, les associations professionnelles et les établissements d'archives.

COMMUNICATION, CONSULTATION, COORDINATION ET COLLABORATION

De par la complexité et la diversité des institutions qui la composent, la communauté archivistique est à l'image de la société canadienne. Le succès d'un projet comme le réseau canadien d'information archivistique repose donc sur quatre éléments fondamentaux: de bons outils de communication entre les divers intervenants, une consultation efficace de nos clientèles et de tous ceux que le projet pourrait intéresser, la coordination des efforts des différents partenaires et enfin, une collaboration empressée de tous ceux qui croient à l'importance du projet. Outre le fait qu'elles permettent d'avoir accès aux richesses documentaires des établissements d'archives, les *Règles pour la description des documents d'archives* constituent précisément un bel exemple de ce que la communauté archivistique peut accomplir, grâce à une collaboration de tous ses membres.

Avec le développement du RCIA, les membres de la profession doivent s'engager, collectivement, à offrir des services de qualité à leurs usagers mais aussi à faire de leur mieux pour rejoindre de nouvelles clientèles, y compris ceux et celles qui n'ont encore jamais mis les pieds dans un centre d'archives. S'ils ont comme premier mandat la responsabilité de promouvoir les services de l'institution qui les emploie, les professionnels du milieu des archives ont également le devoir de collaborer le plus activement possible à la promotion et à la mise en valeur de l'ensemble des services que les archives offrent au public.

Il n'en tient d'ailleurs qu'à nous de profiter des avantages de l'autoroute de l'information pour attirer de nouvelles clientèles aux archives et sensibiliser le public à notre cause. Avec la création d'un groupe de discussion comme ARCAN-L et la constitution de plusieurs sites Web, dont ceux du Conseil canadien des archives, de l'Association des archivistes du Québec, de l'Association of Canadian Archivists et du Réseau des archives du Québec, l'amélioration des communications au sein de la communauté archivistique est définitivement amorcée. Il nous faut maintenant nous servir de ces outils de communication pour élargir nos horizons.

Si l'on veut pouvoir établir un système qui réponde vraiment aux attentes et aux besoins de nos commettants nous devons engager dès maintenant avec eux un réel dialogue afin de préciser le type d'information que devrait transmettre le RCIA. Des études sur les besoins des utilisateurs devront être réalisées, tant par les réseaux provinciaux et territoriaux que par les établissements d'archives eux-mêmes, afin que l'information diffusée sur le réseau demeure pertinente.

Pour que la communauté archivistique explore avec succès les nombreuses voies d'accès à l'autoroute de l'information, elle doit participer activement à la planification stratégique en cours au gouvernement fédéral pour la mise au point du contenu canadien. Au nom de la communauté archivistique canadienne, le CCA doit servir de lieu d'échange et de centre d'information concernant toutes les activités fédérales associées à l'autoroute de l'information. Le CCA doit également représenter la communauté archivistique auprès de certains groupes d'étude comme le Groupe de travail fédéral sur la numérisation ou encore, dans le cadre d'autres consultations se rapportant notamment au contenu canadien, de telle sorte que la contribution éventuelle des archives canadiennes à l'autoroute de l'information soit pleinement reconnue. À tous les niveaux, la communauté archivistique doit elle-même rechercher des possibilités de partenariat avec les gouvernements et le secteur privé, ceci afin de tirer le maximum des ressources dont elle pourrait profiter.

OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU CANADA?

Alberta

- Un projet a été lancé en 1994 pour la création du *Archives Network of Alberta*, une base de données comprenant des descriptions au niveau du fonds / de la collection d'archives.
- Le nombre d'institutions participantes en 1996 était de 16 (moins de la moitié du nombre de membres de la Archives Society of Alberta).
- Un autre projet a été réalisé en 1997-1998 afin de déterminer les raisons de la non participation de certaines institutions et d'augmenter le nombre d'établissements collaborant au projet (les visites du responsable du projet chargé d'assurer la conformité des descriptions de fonds et de collections à la structure de la base de données de la ASA se sont soldées par l'ajout de quelque 150 descriptions, provenant de sept autres institutions).

- La page d'accueil réservée au *Archives Network of Alberta (ANA) Database* précise que la base de données regroupe maintenant plus de 5000 descriptions au niveau du fonds / de la collection d'archives.

Colombie-Britannique

- Il s'agit du projet le plus avancé au pays en ce qui a trait à la constitution d'un répertoire informatisé, accessible via internet, de descriptions de fonds et de collections d'archives, à l'échelle provinciale. Le *British Columbia Archival Union List (BCAUL)* regroupe les descriptions provenant de 159 institutions d'archives.
- La base de données de la Archives Association of British Columbia comprend maintenant plus de 8000 descriptions au niveau du fonds d'archives.
- Le coût total de ce projet, amorcé en 1991, est estimé à 212 000\$.

Île-du-Prince-Édouard

- Le conseil provincial d'archives doit réaliser, en 1998-1999, un projet pilote pour la création d'une base de données regroupant les descriptions au niveau du fonds et de la série des fonds et collections d'archives de la province. Les archives provinciales disposant d'environ 80% des fonds et collections d'archives de l'Île-du-Prince-Édouard, le projet touchera uniquement cette institution.

Manitoba

- Une étude de faisabilité a été réalisée en 1996-1997 pour faire le point sur le niveau d'informatisation des institutions d'archives de la province et examiner la possibilité de créer un système d'accès informatisé aux fonds et collections d'archives de ces institutions. Au total, 28 questionnaires ont été expédiés aux centres d'archives de la province.
- Bien que la constitution d'une base de données provinciale sur les fonds et collections d'archives des diverses institutions n'ait pas été retenue comme une priorité absolue par l'ensemble des organismes consultés, six d'entre eux ont maintenant leur site Web et environ la moitié disposent à tout le moins du courrier électronique. Un comité a d'autre part été constitué afin d'appuyer le développement du *Manitoba Archival Information Network (MAIN)*.

Nouveau-Brunswick

- Une étude de faisabilité pour l'élaboration d'un répertoire informatisé des documents d'archives des organismes du secteur culturel (centre d'archives, bibliothèques, musées et autres institutions) a été réalisée en 1996-1997. S'adressant d'abord aux 18 institutions membres du Conseil des archives du Nouveau-Brunswick, le projet devait notamment considérer la possibilité d'intégrer dans la base de données des descriptions rédigées dans l'une ou l'autre des deux langues officielles ainsi que la possibilité d'effectuer une description de certains documents à un niveau autre que celui du fonds.

- L'enquête prévue dans le cadre de l'étude a finalement été réalisée auprès de 16 institutions d'archives de la province. Elle a permis de dénombrer environ 8430 fonds et collections, dont les descriptions pourraient être rassemblées dans une base de données provinciale. De ce nombre, environ 4750 seraient déjà disponibles sous forme électronique. Notons au passage que 15 institutions sur 16 disposaient au moment de l'enquête d'un ordinateur, que 6 d'entre elles avaient alors accès au réseau Internet et que 3 institutions avaient déjà des instruments de recherche accessibles via Internet.

Nouvelle-Écosse

- Une étude de faisabilité pour l'établissement d'une base de données sur les fonds et collections des centres d'archives de cette province a été réalisée en 1996-1997. Les consultants embauchés pour ce projet ont adressé un questionnaire à plus de 80 institutions membres du Council of Nova Scotia Archives et 52 d'entre elles ont retourné ce questionnaire dûment rempli.
- Parmi les institutions qui ont participé à l'enquête, en 1996, 48 d'entre elles utilisaient alors un ordinateur, 19 disposaient du courrier électronique et 12 avaient un site Web en opération ou en construction. Une proportion relativement importante des répondants (c.-à-d. 15 institutions ou 29%) mettait enfin à la disposition des chercheurs un ou plusieurs ordinateur(s) sur place pour la consultation de leurs fonds et collections.
- Selon les responsables de l'étude, une contribution de 161 000\$ du gouvernement provincial, s'ajoutant à des fonds fédéraux, permettrait la réalisation du projet de base de données sur les fonds et collections d'archives des institutions participantes. Les promoteurs de ce projet, que l'on désigne maintenant sous le nom d'*Arch Way*, sont relativement optimistes quant à la possibilité d'obtenir du gouvernement provincial le financement nécessaire.

Ontario

- Une étude de faisabilité a été réalisée, en 1998, afin d'examiner la question de l'élaboration d'un répertoire collectif des fonds et collections d'archives en Ontario. Au total, 86 institutions membres de l'Association des archives de l'Ontario ont participé à l'enquête. 95% des répondants ont précisé qu'ils disposaient d'ordinateurs et 78% d'un accès à Internet. 18% des répondants ont également indiqué qu'ils diffusaient déjà sur Internet des descriptions électroniques de certains fonds et collections. Un comité a été constitué depuis afin de coordonner l'élaboration du projet de répertoire.

Québec

- Le Réseau des archives du Québec (RAQ) a réalisé en 1996-1997 une étude de faisabilité pour l'établissement d'un répertoire collectif des fonds et collections des centres d'archives membres du RAQ. Le projet semble s'orienter vers la création d'un système décentralisé, comportant des liens avec les différents sites Web des organismes participants, plutôt que vers la constitution d'une base de données provinciale, comme en Colombie-Britannique ou en Alberta.

- Les résultats du sondage effectué auprès des membres du RAQ, auquel 76 organismes ont répondu, nous indiquent que 71% des répondants utilisent les *Règles de description des documents d'archives* et que plus de 5000 fonds d'archives ont été décrits selon ces règles.

Saskatchewan

- Bien que les efforts de certains archivistes de l'University of Saskatchewan qui avaient soumis, conjointement avec l'Association for Manitoba Archives, une demande d'aide financière au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour la création d'un répertoire collectif des fonds et collections d'archives de la Saskatchewan et du Manitoba n'aient pas encore abouti, un projet pilote a cependant été réalisé par les archives de l'université pour la mise sur le Web des descriptions de fonds et collections de cette institution.
- Rappelons d'autre part que le personnel des archives de l'University of Saskatchewan est à l'origine de la création d'un site Web sur les archives canadiennes à partir duquel on peut accéder facilement aux différents sites des associations et conseils d'archives de toutes les régions du pays et à un grand nombre de sites institutionnels.
- Un projet pilote mené conjointement avec des archivistes manitobains est par ailleurs en cours afin de vérifier dans quelle mesure la norme de structure de données EAD (Encoded Archival Description) pourrait faciliter l'affichage d'instruments de recherche sur le Web et leur consultation interactive.

Terre-Neuve et Labrador

- Une étude de faisabilité pour la constitution d'une base de données et d'un répertoire collectif des fonds et collections d'archives de la province a été réalisée en 1997-1998.
- Les résultats de l'enquête effectuée auprès de 81 institutions, dont 5 n'étaient pas membres de l'Association of Newfoundland and Labrador Archives (ANLA), nous indiquent que:
 - 58 institutions disposent d'un ordinateur ou à tout le moins d'un accès à un ordinateur au sein de l'organisme parrain;
 - 15 institutions ont un site Web en opération ou en construction;
 - 42 institutions produisent des descriptions sous forme électronique;
 - 24 institutions disposent du courrier électronique, sur place ou encore par l'entremise de comptes privés;
 - 10 institutions se disent prêtes à collaborer immédiatement au projet de création d'un répertoire collectif.
- Deux options sont encore à l'étude au conseil de l'ANLA: 1) l'établissement d'une base de données virtuelle ou décentralisée, à partir des différents sites Web des institutions d'archives de la province et 2) la création d'une base de données centralisée qui serait logée sur le serveur d'une institution disposant des ressources et de l'expertise techniques nécessaires.

- Le coût annuel du projet de répertoire collectif des fonds et collections d'archives des institutions membres de l'ANLA serait de l'ordre de 65 000\$ à 75 000\$, selon les responsables de l'étude qui estiment par ailleurs que trois ans seront nécessaires pour réaliser le projet.

Territoires du Nord-Ouest

- Aucun projet de répertoire collectif des fonds et collections d'archives n'est envisagé à court terme. Outre les archives territoriales qui disposent d'un personnel professionnel et d'une base de données sur les fonds et collections de l'institution, les autres centres d'archives ne disposent pas des ressources humaines et financières qui seraient nécessaires à leur participation à un tel projet.

Yukon

- Une étude de faisabilité pour la création d'un répertoire collectif des fonds et collections d'archives au Yukon a été réalisée en 1997-1998. Fait à noter, l'une des options envisagée est d'intégrer les descriptions provenant des centres d'archives du Yukon (de 10 à 15 institutions actuellement, selon l'étude) au système mis sur pied par la Colombie-Britannique (BCAUL), comme cela a déjà été fait pour les centres d'archives d'Alberta ou encore à celui de la Saskatchewan et du Manitoba qui est toutefois moins avancé. Le conseil du Yukon aurait également la possibilité de gérer à distance les données relatives aux institutions présentes sur son territoire.

LES DÉFIS QUE POSE LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION ARCHIVISTIQUE

À la lumière de ce tour d'horizon de la mise en commun d'informations sur les archives dans les provinces et territoires, force est de constater que les approches et les progrès réalisés varient beaucoup d'une région à l'autre. Sur ce terrain, la possibilité de constituer un réseau centralisé, coordonné à l'échelle nationale, doit être rejetée d'emblée. La création d'un réseau canadien d'information archivistique, même fortement décentralisé, pose également d'énormes défis.

Le premier de ces défis en est un d'uniformité: on se doit de parler pour le moment d'un ensemble de réseaux constitués sur des bases géographiques, à l'échelle provinciale et territoriale notamment, mais on doit également tenir compte de l'existence de réseaux établis à partir d'un intérêt ou d'un sujet particulier. La flexibilité des systèmes proposés est essentielle si l'on veut profiter des expériences acquises dans divers milieux, tout en ouvrant la porte à de nouvelles expériences qui pourraient s'avérer de meilleures réponses, dans un environnement spécifique, aux besoins exprimés par la clientèle.

Le deuxième défi auquel nous avons à faire face a trait à notre capacité de tenir compte de l'extrême diversité des moyens dont disposent les institutions d'archives, qui agiront en tant que partenaires et diffuseurs de contenu au sein des réseaux, mais aussi des ressources des clientèles visées quant à l'utilisation des services offerts. Ce second défi pose lui aussi des exigences très concrètes, en terme de flexibilité des

systèmes qui seront mis en place. Ultimement et en toute logique, dans un contexte de mise en réseau et de reconfiguration des services offerts, ne faudrait-il pas tenir compte de l'impossibilité pour certains centres d'archives et certains segments de la clientèle de fournir ou encore d'avoir accès à ces services. Lorsque ces *laissés-pour-compte* représentent 10 ou 15 % du total de ceux qui ont leur mot à dire dans la mise en oeuvre, le financement et l'utilisation de certains services, on peut toujours fermer les yeux mais lorsque cette proportion se situe autour de 50 % et même, au-delà du total des intervenants, cela devient une réalité avec laquelle nous devons composer.

Un troisième défi qu'il nous faut relever est celui de la normalisation *rationnelle* des services offerts. Comme il est question ici de systèmes de communication et de diffusion d'information sur les archives il est certes plus efficace de parler le même langage - même si nous ne parlons pas tous la même langue. Il nous faut cependant adopter un langage que des non-initiés pourront également comprendre et utiliser à leur avantage. On rejoint ici la notion de convivialité de nos systèmes et cette notion est particulièrement importante lorsqu'on souhaite diversifier notre clientèle et rejoindre des gens qui n'ont encore jamais mis les pieds dans un centre d'archives.

Le quatrième défi qui nous attend est précisément de rejoindre cette clientèle dont nous savons finalement fort peu de choses. Comment peut-on intéresser aux archives un public qui majoritairement ne leur voit guère d'utilité et transformer ces gens, non seulement en utilisateurs occasionnels d'archives mais plus encore en alliés de la communauté archivistique? Il est illusoire de chercher à obtenir l'appui de l'ensemble des citoyens mais il nous faudra être davantage à l'écoute des besoins de ces clientèles que nous n'avons pas encore rejointes. Il nous faudra surtout accepter de confronter nos objectifs et nos pratiques en matière de diffusion avec les besoins réels de nos clients potentiels et ne pas hésiter à modifier l'éventail des services offerts en fonction de leurs attentes.

Le cinquième défi auquel nous devons porter une attention particulière constitue enfin l'objectif le plus rapproché dans le temps mais aussi le plus contraignant car il nous oblige tout de suite à développer les multiples facettes du projet de réseau canadien d'information archivistique. La recherche de financement doit en effet tenir compte des ressources disponibles au sein de la communauté archivistique pour les prochaines quatre ou cinq années, des différentes composantes du réseau, de leurs responsabilités et de leurs besoins particuliers, de la coordination éventuelle des efforts de ces divers partenaires et enfin des priorités et des programmes des divers paliers de gouvernements que l'on s'apprête à solliciter pour ce projet. Une chose est claire cependant en ce qui a trait à la recherche de financement pour le RCIA: il nous faut démontrer que ce projet est d'intérêt public et que ses répercussions vont bien au-delà des seuls intérêts de la communauté archivistique.

SE CONCERTEZ POUR MIEUX AGIR!

Suite à l'adoption par l'assemblée générale du CCA, en novembre 1997, de la stratégie et du plan d'action relatifs au RCIA, le texte du document a été affiché sur le site Web du CCA et le sous-comité responsable de la coordination du projet a multiplié les rencontres avec des représentants de divers milieux, des parlementaires et des

porte-parole d'agences gouvernementales, de même que des membres de la communauté archivistique, afin de les sensibiliser à l'importance du projet. Plusieurs versions d'un document de promotion sur le projet ont par ailleurs été produites. Rédigé du point de vue du public qui profitera du projet et, à l'intention des organismes auprès de qui nous allons solliciter les ressources nécessaires, ce document met en lumière les avantages du RCIA et le fait que l'intérêt du projet va bien au-delà des services que la communauté archivistique est actuellement en mesure d'offrir à sa clientèle.

Afin de développer l'architecture globale du RCIA et d'établir les bases à partir desquelles les réseaux provinciaux et territoriaux pourraient coordonner leurs activités un comité ad hoc a été constitué. Regroupant six personnes ayant à la fois des connaissances techniques et une expertise en matière de planification de réseaux, le comité s'est réuni en juin 1998. Son rapport intitulé *Avant-projet du RCIA - Rapport du Comité responsable de la planification et de la mise en oeuvre* comporte de nombreuses recommandations sur des actions à entreprendre, tant à l'échelle nationale qu'au niveau provincial et territorial.

Soucieux de maintenir une bonne cohésion entre les démarches entreprises dans les différentes régions du pays et ce, à toutes les étapes du projet, le Comité de direction du Conseil canadien des archives a finalement décidé, lors de sa réunion tenue en août 1998, d'élargir considérablement la composition du sous-comité responsable de la coordination du RCIA et de faire de celui-ci un comité directeur regroupant à la fois des représentants de toutes les régions du pays, du Bureau canadien des archivistes, du CCA et des Archives nationales du Canada. La tâche du Comité directeur du RCIA sera d'assurer la coordination globale et la gestion du projet tout au long du processus de mise en oeuvre. Pour ce faire, le Comité pourra compter au cours de prochains mois sur les services d'un coordonnateur qui sera responsable du suivi et des communications régulières avec les divers intervenants.

Comme on peut le constater après avoir pris connaissance des différentes étapes de la préparation du projet, lesquelles ont nécessité à ce jour la création de plusieurs comités, la tenue de nombreuses rencontres et la rédaction de divers documents, la mise en chantier d'un projet comme le RCIA peut s'avérer extrêmement longue et même quelque peu éprouvante pour ceux et celles qui sont impatients de voir le jour où ce projet se concrétisera enfin. La concertation de tous les intervenants n'est pas chose facile mais il faut prendre le temps d'échanger avec eux sur les différentes facettes du projet. C'est à ce seul prix que l'on pourra compter ensuite sur leur engagement et leur participation enthousiaste à un projet qui, rappelons-le, a pour but de mettre à la disposition de tous les Canadiens les richesses et les trésors de nos archives.

Michel Houde est directeur exécutif au Conseil canadien des archives